

RÈGLEMENT MARCHÉ DE NOËL 2026

Le Marché de Noël organisé par la ville de Sablé-sur-Sarthe a pour objectif de proposer aux Saboliens une animation dans l'esprit traditionnel de Noël. Les stands seront destinés à un large public et permettront aux visiteurs de faire leurs achats et de participer à de nombreuses animations dans un esprit convivial et festif.

1- ORGANISATION GÉNÉRALE

Le Marché de Noël se tiendra du vendredi 4 au dimanche 6 décembre 2026.

Le marché d'exposants sera implanté sur la Place Raphaël Elizé. La présence d'animations créatives et ludiques, d'exposition de crèches, de déambulations musicales, du Père Noël ou encore d'un spectacle nocturne le vendredi soir permettront d'animer tout le centre-ville durant tout le weekend.

Horaires d'ouverture au public du marché :

- Vendredi 4 décembre de 17h à 21h
- Samedi 5 décembre 2026 de 10h à 21h
- Dimanche 6 décembre 2026 de 14h à 18h

Nouveautés :

- ouverture dès le vendredi pour bénéficier du lancement des illuminations à 18h puis du feu d'artifice tiré à 19h15 ce qui permettra de proposer une fermeture à 21h
- le samedi et le dimanche dans l'après-midi des spectacles de Noël sont organisés pour plus de 1200 salariés d'entreprises du bassin dans la salle Joël Le Theule. Il est prévu d'orienter ce flux de spectateurs vers le Marché de Noël avant ou après leur séance.

Votre stand doit impérativement être ouvert sur ces tranches horaires et sur les trois jours. La participation à la manifestation est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les exposants retenus s'engagent à être présents pour toute la durée de la manifestation aux plages horaires obligatoires.

L'accueil des exposants :

L'équipe organisatrice sera présente afin de vous accueillir et vous guider vers votre emplacement et procédera à l'état des lieux du matériel.

L'accueil se déroulera le vendredi 4 décembre, sur la Place Raphaël Elizé, entre 14h00 et 16h00. Tous les stands devront être prêts et ouverts au public à 17h00.

Les organisateurs demandent à ce que les produits présentés soient en corrélation avec le thème de Noël et les fêtes de fin d'année (par exemple vente de produits tels que bijoux, santon, foie gras, pain d'épices ... pouvant être offerts ou utilisés lors des fêtes de fin d'année).

La ville de Sablé-sur-Sarthe se réserve le droit d'interrompre, d'écourter ou de modifier la manifestation en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent. Elle ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable. Bien entendu, les inscriptions seraient alors restituées.

2- LES EMPLACEMENTS : MODALITÉS TECHNIQUES

La configuration des emplacements et tarifs :

Barnum individuel 3 mètres / 3 mètres - en extérieur <i>Place limitée, sous réserve de disponibilité.</i>	50€
---	-----

Les emplacements seront délimités par les organisateurs. Afin d'éviter d'empiéter sur les zones de passage du public, aucun étalage en dehors des zones d'emplacement ne sera autorisé. Afin de garantir des emplacements à un maximum d'exposants, il sera accordé un seul espace par participant. Toute demande de barnum et d'emplacement supplémentaire sera examinée après le dépôt de tous les dossiers.

Le matériel mis à disposition :

Pour les emplacements, 1 table, 2 chaises et un accès électrique seront mis à disposition pour chaque stand. **Les besoins électriques devront avoir été préalablement précisés au sein du formulaire d'inscription.** Lors de votre arrivée, le matériel sera directement mis à disposition au niveau de votre emplacement, un état des lieux en votre présence sera effectué.

En revanche, lors du rangement, vous aurez à votre charge le retour des tables et chaises au caisson de rangement. De même, il vous sera demandé de ne laisser aucun déchet sur votre emplacement. **Les stands devront donc être vidés et rendus en l'état à la fin du marché.**

L'électricité et éclairage :

Un éclairage minimum est fourni.

La puissance électrique étant limitée, l'exposant s'engage à limiter ses branchements aux besoins liés à la vente et à ce qu'il a indiqué dans son dossier d'inscription. Il s'engage à déclarer ses besoins : nature, puissance et consommation (*cf fiche d'inscription*). **Sur demande des organisateurs, tous les appareils électriques non signalés lors de l'inscription ou utilisant une puissance supérieure à ce qui avait été indiqué devront être remballés.**

Un espace central vous sera dédié afin que vous puissiez vous restaurer et vous réchauffer autour d'un café et/ou thé. **Le branchement de cafetière ou bouilloire pour une utilisation personnelle sur vos stands ne sera donc pas autorisé.** De plus, les groupes électriques individuels ainsi que les chauffages individuels sont strictement interdits.

Sécurité et Stationnement :

Dans le cadre du plan Vigipirate, une fermeture complète du marché sera mise en place. **Aucun véhicule ne sera donc autorisé à stationner ou à circuler sur la place pendant les heures d'ouvertures du marché.**

Pendant la manifestation, les stands et ce qu'ils contiennent sont sous l'entière responsabilité des exposants. Un gardiennage du site sera prévu dans la nuit du samedi au dimanche, le choix de laisser sur place votre matériel vous appartient, c'est votre responsabilité. En aucun cas, la responsabilité de la ville de Sablé ne pourra être mise en cause en cas de vol.

La vente de restauration et boissons :

Concernant la cuisson, il est interdit de la faire sous les barnums. Cette zone de cuisson ne devra pas être accessible au public. Le stockage de bouteille de gaz sous les barnums est interdit. Tout appareil électrique, tuyau de gaz et autres devront être aux normes CE actuelles et en parfait état de fonctionnement. En cas de vente de boissons alcoolisées, une demande d'autorisation de débit de boissons devra être effectuée.

La décoration des emplacements :

La décoration intérieure de votre stand est de votre ressort. La collectivité se charge de la décoration extérieure du marché. Merci de prévoir une nappe pour protéger les tables mises à disposition. **Il est interdit de coller, scotcher des éléments sur les barnums.** Les montants en fer pourront être utilisés pour mettre des décorations telles que des guirlandes.

La caution de réservation :

Pour l'emplacement, une caution de réservation d'un montant de 50€ (en chèque à l'ordre du trésor public) vous est demandée. Lors de votre arrivée ainsi que lors de votre départ, un état des lieux de l'emplacement sera effectué. Si aucune dégradation n'est observée, votre caution ne sera pas encaissée et le chèque vous sera restitué. En revanche, la caution pourra être encaissée et venir en déduction de la facture finale qui resterait à la charge de la Ville si des désordres venaient à être constatés.

Les conditions de non-rendu de la caution pourront être les suivantes :

- Non-respect des heures d'ouverture au public.
- Restitution du matériel en mauvais état.
- Restitution d'un emplacement non nettoyé avec présence de déchets sur place.

3- MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Le marché de Noël est ouvert aux artisans, créateurs, artistes indépendants, producteurs, commerçants et associations de la ville, qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché. Les demandes d'admission seront examinées par une commission de la Ville organisatrice qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles et en fonction de la profession ou des objets présentés, sans être tenu de motiver ses décisions. La commission se déroulera mi-octobre et une réponse sera apportée au plus tard début novembre aux postulants.

Les dossiers de candidature « commerçants » seront examinés en tenant compte des critères suivants :

- La date de demande de réservation
- Le type de produits vendus, en lien avec les traditions de Noël et fêtes de fin d'années, les produits locaux seront privilégiés.

A noter que la Ville essaiera de privilégier la diversification des produits proposés afin de répondre le mieux possible aux demandes des visiteurs et éviter toute concurrence entre commerçants.

Pièces à fournir obligatoirement pour chaque dossier d'inscription :

- Le formulaire d'inscription complété et signé.
- Attestation d'immatriculation au registre du commerce ou d'une chambre consulaire (pour les professionnels uniquement).
- Attestation d'assurance et responsabilité civile pour vous et vos produits et/ou articles (extension assurance à faire auprès de votre assureur).
- Le paiement de l'emplacement en chèque à l'ordre du Trésor Public.
- Le chèque de caution de 50€, à l'ordre du Trésor Public.

Seuls les dossiers d'inscriptions complets seront pris en compte.

La date limite de réception des dossiers, par courrier ou par mail, est fixée au 9 octobre 2026, au plus tard.

- **Envoi postal :** Service Mission économique - Hôtel de Ville de Sablé-sur-Sarthe -, place Raphaël Elizé, 72300 Sablé-sur-Sarthe
- **Envoi par mail :** mission.economique@sablesursarthe.fr

En cas de désistement, la date limite pour nous en informer est fixée au vendredi 13 novembre 2026, au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être exigé.

La participation au marché de Noël implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. La ville se garde la possibilité de refuser toute personne n'ayant pas réglée en totalité sa facture antérieure ou présente.

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU SERVICE MISSION ECONOMIQUE

mission.economique@sablesursarthe.fr / 02 43 62 50 07